



Vacances d'été 2022, ou comment l'actualité perturbe notre repos estival bien mérité!

L'édito du Secrétaire Général

L'été 2022 aura été marqué par deux situations de dimension marquante, dramatique et inquiétante pour chaque citoyen français et donc chaque adhérent à la CFDT :

- une sècheresse sans précédent, liée à des épisodes de canicule inhabituels, et dont les manifestations les plus tragiques furent les innombrables feux de forêts,
- une inflation galopante inhérente au conflit russo-ukrainien et à ses diverses conséquences, mais aussi liée au dérèglement climatique et à la mondialisation qui a, sans doute, créé une trop grande interdépendance entre les pays.

De la confédération au Synafpa, tous les échelons de la CFDT se penchent sur le sujet de la transition écologique. Comme cela est confirmé dans le 5ème chapitre de la Résolution Générale votée à plus de 90% lors du congrès de Lyon 2022, la CFDT associe étroitement la transition écologique à une nécessaire transition sociale vers plus d'égalité et de justice. De son côté la fédération PSTE (Protection Sociale Travail Emploi), à laquelle notre syndicat est affilié, réaffirme dans la partie 2 de la résolution de son propre congrès de 2021 son souhait d'agir pour la transition énergétique dans les entreprises et en interne.

À son niveau le Synafpa a le projet d'apporter sa modeste pierre à l'édifice. Dans les orientations proposées au congrès de septembre à Cahors, le sujet de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) fait l'objet d'un chapitre spécifique plus particulièrement axé sur les sujets de baisse de notre empreinte carbone. Bien sûr la RSE ne se limite pas aux thèmes de l'écologie, c'est pourquoi une table ronde se déroulera durant le congrès afin de commencer à nous acculturer à ce sujet transverse à nos activités.

Pour ce qui est de l'inflation, tout le monde est concerné mais inégalement impacté par la hausse générale des prix qui fait désormais la triste actualité quotidienne. Des produits de première nécessité au carburant, et bien sûr avec l'annonce des restrictions énergétiques que nous devrons subir cet hiver, chaque jour nous craignons pour notre pouvoir d'achat. Pour les salarié-e-s de l'Afpa la pilule est d'autant plus amère que le gel des salaires depuis de nombreuses années (synonyme déjà de baisse du pouvoir d'achat) précède les nouveaux sacrifices que nous devrons sans doute faire. LA COUPE EST PLEINE.

Face à ce constat, le Synafpa a interpellé la direction générale et la présidence de l'Afpa pour que le résultat des NAO soit à la hauteur, A MINIMA, des besoins des agents en compensation de perte de salaire. D'autre part le Synafpa a demandé à la CFE-CGC (arrivée première aux élections de 2019 et donc en « pilotage » des intersyndicales) de réactiver rapidement l'intersyndicale pour envisager, si possible et si besoin, une suite aux actions du mois de juin.







En fonction du résultat des NAO, les syndicats se doivent de continuer à porter haut et fort les revendications légitimes des salariés. Je vous renvoie au communiqué que nous vous avons diffusé le 12 septembre.

À l'heure où nous clôturons la rédaction du Flash de septembre (le 20/09) le Synafpa n'a pas reçu de réponse de la direction générale et l'intersyndicale se réunira le 21 septembre pour prévoir les suites à donner à la réunion de négociation NAO du 22 septembre...

Échéance suivante le 26 octobre.

Le Synafpa interpelle la Direction Générale
Le résultat des NAO doit être à la hauteur pour compenser la perte de pouvoir d'achat des salariés de l'Afpa.



Syndicat CFDT FPA

Tour Cityscope 3 rue Franklin

93 100 Montreuil

Tél.: 06 86 52 72 84 cfdtafpa@gmail.com

communiqué aux salariés de l'Afpa

Montreuil le 12 septembre 2022

Comme vous le savez, la dernière réunion sur la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a tournée court en juin dernier. La Direction Afpa souhaitait se tourner vers sa tutelle avant de faire des propositions.

La prochaine réunion programmée le 22 septembre doit aboutir sur des propositions « vraies et objectives ».

Lors de cette rentrée 2022, la Cfdt a envoyé une lettre à la Directrice Générale de l'Afpa, à son Président ainsi qu'au nouveau Directeur des Ressources Humaines (7 septembre 2022).

Dans le contexte social et économique actuel, la Cfdt percoit clairement et rappelle l'impatience des salarié.es ainsi que l'urgence d'aboutir à des avancées sérieuses notamment en matière salariale.

À ce jour nous n'avons pas de réponse de la directrice générale. La CFDT a demandé aussi que l'intersyndicale soit réactivée de toute urgence, pour anticiper sur les suites éventuelles à donner à la réunion du 22 septembre!



Madame la Directrice Générale de l'Afpa Monsieur le Président de l'Afpa Monsieur le DRH National de l'Afpa

Madame, Messieurs,

Le 7 juillet, avec l'intersyndicale, la CFDT Afpa a porté connaissance au Conseil d'Administration de ses attentes sur le volet rémunération de la NAO (augmentation de 100 euros pour la PRU, augmentation du point d'indice, augmentation forfaitaire de l'AIB de base et une prime d'expérience au-delà de 15 ans d'ancienneté).

Cette intervention des organisations syndicales représentées dans l'Agence est largement soutenue par les salarié-e-s de l'Afpa à travers diverses actions dont une pétition ayant recueilli plus de 3000 signatures.

La dernière réunion de négociation du 13 juillet a tourné court sur le sujet au simple fait que vous retourniez devant les tutelles pour négocier un vrai budget suffisamment représentatif pour satisfaire les besoins des salariées-es en raison de l'inflation galopante. De plus, il ne faut pas oublier le peu de reconnaissance financière face aux efforts fournis depuis de nombreuses années

Est-il besoin de vous rappeler une nouvelle fois, le point d'indice figé à 6,19€ depuis 22 ans et la PRU gelée à 360€ depuis 11 ans ?

Est-il besoin de calculer pour savoir que la perte de pouvoir d'achat subie est conséquente ?



Lire le communiqué Cfdt n°3 du 12 sept. 2022









Les Retours sur les raisons d'une signature.
Un accord GEPP perfectible : certes,
mais qu'est-ce qui est préférable ? Attendre l'accord
parfait ou miser sur l'intelligence collective et avancer ?

Une position claire de la Cfdt

THÈME: GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS

Attendre indéfiniment que la direction propose l'Accord PARFAIT en multipliant les réunions de négociation à n'en plus finir ou miser sur l'intelligence collective pour continuer à travailler sur le terrain et avec la direction générale afin d'améliorer les propositions en permanence.

Pour la CFDT Afpa le choix a été à la fois démocratique et stratégique :

- Démocratique puisque par le biais d'une concertation (certes express) 6 des 8 sections régionales qui se sont exprimées ont rendu un avis favorable à la signature.
- Stratégique parce que le Bureau National estime qu'il vaut mieux prendre l'option d'avancer grâce à l'expérimentation plutôt que de rester dans l'attentisme.

Les points saillants et positifs qu'il faut retenir des 14 séances de négociation :

- La mise en place de l'OMEC (Observatoire des Métiers, des Emplois et des Compétences) qui dote l'AFPA d'un vrai outil pour évaluer les emplois et permettre l'évolution de notre grille de classifications et à terme d'avoir une nomenclature des emplois plus large, permettant plus de passerelles entre les métiers. Finalisation fin 2023.
- Une cartographie des métiers selon les risques ou non de disparition ou de tension, qui pourra faire sens pour chacun au moment des entretiens annuels.
- Divers dispositifs d'accompagnement de la mobilité interne volontaire interne ou externe.
- Un accompagnement financier aux mobilités géographiques volontaires ou dues à un manque d'activité.
- Des mesures concrètes pour aménager les fins de carrière.
- Une présence renforcée de la fonction RH dans le suivi des parcours afin de mieux les sécuriser.
- Une volonté de faciliter la mise en œuvre de l'accord à travers la rédaction de fiches pratiques à destination des salarié-e-s et de réunions pour les équipes RH et les managers.
- Des bilans annuels avec les OS signataires qui « permettront d'adapter les dispositifs... réviser l'accord le cas échéant et d'entamer de nouvelles négociations » ; le principe de l'amélioration permanente cher à la CFDT Afpa.

Le travail est donc encore à venir pour nos futures équipes de négociateurs.







AGENDA SOCIAL 2ND SEMESTRE

Voici le calendrier des négociations du second semestre 2022. Soit en présentiel à Montreuil soit à distance pour les réunions préparatoires (la veille des plénières).

Thèmes de négociation	Dates	
NAO	22 septembre, 26 octobre	
Emploi des Personnes en	Ouverture de négo	
Situation de Handicap	14 octobre, 27 octobre, 10 novembre	
Egalité pro femme/	Reprise de négo	
homme	25 octobre, 29 novembre	
Participation/PEE	3 novembre	
Commission de suivi		
Accord RPS/QT	15 novembre	
Accord Prévoyance	16 novembre	
Accord Frais de Santé	16 novembre	



BULLETIN D'ADHÉSION

Le:

Signature:



Nom de naissance :	e « Entreprise » 🖵 filiale « Accès Emploi » 🖵 DR	□ DIFQ □ Autres Cadre ? : ○ non ○ oui	
	ffication des données le concernant.	Signature de l'adhérent	. cquo uunoroni u un uron
Vous pouvez « récupérer » 66% de votre cotisation : elle est déductible des impôts WONTANT DE LA COTISATION Salaire annuel net imposable (voir cumul du salaire de décembre dernier) :€ La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent. Versement libre (supérieur à la grille de cotisation) :€ MODALITÉ DE RÉGLEMENT Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance. Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%. CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÉTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Hurte CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL			
email: gestionadherentscfdta Mandat de prélèvement SEPA En signant c pour débiter CFDT FPA. Vous bénéfic vous avez pa	fpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 7 e formulaire de mandat, vous autorisez (A) S' votre compte, et (B) votre banque à débiter v ilez du droit d'être remboursé par votre banqu issée avec elle. Une demande de rembourse otre compte pour un prélèvement autorisé.	(NDICAT CFDT FPA à envoyer otre compte conformément au ue suivant les conditions décri	x instructions de SYNDICAT tes dans la convention que
Votre Adresse	e	Code postal 75955	: FR88ZZZ254894 EVARD DE LA VILLETTE CEDEX 19
LES COORDONNÉES DE VO IBAN Domiciliation :		ENT ✓ Récurrent/Répétitif	 □ Ponctuel

Veuillez compléter tous les champs du mandat. Ne pas oublier de joindre votre RIB!

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués

dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre